

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DAC 714 Subvention (7.000 euros) à l'association La Déferlante (19e).

MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association La Déferlante (19e) ;

Vu l'avis du Conseil 19e arrondissement, en date du 29 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 7.000 euros, dont 3.000 euros sur proposition de la mairie du 19e arrondissement et 4.000 euros dans le cadre du soutien municipal aux associations culturelles œuvrant en faveur des personnes handicapées, est attribuée à l'association La Déferlante, 5 rue de l'Orme à Paris 19e. 2016_08884 et 2016_08974, 13065.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 7.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO